

MESSAGE DU PAPE BENOÎT XVI

POUR LA JOURNÉE MONDIALE DU MIGRANT ET DU RÉFUGIÉ 2013

« Migrations : pèlerinage de foi et d'espérance »

Chers frères et sœurs !

Le Concile Œcuménique Vatican II, dans sa Constitution pastorale *Gaudium et spes*, a rappelé que « l'Eglise fait route avec toute l'humanité » (n. 40) et, par conséquent « les joies et les espoirs, les tristesses et les angoisses des hommes d'aujourd'hui, des pauvres surtout et de tous ceux qui souffrent, sont aussi les joies et les espoirs, les tristesses et les angoisses des disciples du Christ, et il n'est rien de vraiment humain qui ne trouve écho dans leur cœur » (ibid., n. 1). À cette déclaration ont précisément fait écho le Serviteur de Dieu Paul VI, qui a qualifié l'Eglise d'« experte en humanité » (Enc. *Populorum progressio*, n. 13), et le Bienheureux Jean-Paul II, qui a affirmé que la personne humaine était « la première route que l'Eglise doit parcourir en accomplissant sa mission ..., route tracée par le Christ lui-même » (Enc. *Centesimus annus*, n. 53). Dans mon Encyclique *Caritas in veritate*, j'ai voulu préciser, dans la lignée de mes Prédécesseurs, que « toute l'Eglise, dans tout son être et tout son agir, tend à promouvoir le développement intégral de l'homme, quand elle annonce, célèbre et œuvre dans la charité » (n. 11), en me référant aussi aux millions d'hommes et de femmes qui, pour diverses raisons, vivent l'expérience de la migration. En effet, les flux migratoires sont « un phénomène qui impressionne en raison du nombre de personnes qu'il concerne, des problématiques sociale, économique, politique, culturelle et religieuse qu'il soulève, et à cause des défis dramatiques qu'il lance aux communautés nationales et à la communauté internationale » (ibid., n. 62), car « tout migrant est une personne humaine qui, en tant que telle, possède des droits fondamentaux inaliénables qui doivent être respectés par tous et en toute circonstance » (ibidem).

Dans ce contexte, j'ai voulu dédier la Journée Mondiale du Migrant et du Réfugié 2013 au thème « Migrations : pèlerinage de foi et d'espérance », en concomitance avec les célébrations du 50ème anniversaire de l'ouverture du Concile Œcuménique Vatican II et du 60ème anniversaire de la promulgation de la Constitution Apostolique *Exsul familia*, tandis que toute l'Eglise s'efforce de vivre l'Année de la foi en tâchant de relever avec enthousiasme le défi de la nouvelle évangélisation.

De fait, foi et espérance forment un binôme inséparable dans le cœur de très nombreux migrants, à partir du moment où se trouve en eux le désir d'une vie meilleure, en essayant très souvent de laisser derrière eux le « désespoir » d'un futur impossible à construire. En même temps, les voyages de beaucoup sont animés par la profonde confiance que Dieu n'abandonne pas ses créatures et ce réconfort rend plus tolérables les blessures du déracinement et du détachement, avec au fond l'espérance d'un futur retour vers leur terre d'origine. Foi et espérance remplissent donc souvent le bagage de ceux qui émigrent, conscients qu'avec elles « nous pouvons affronter notre présent : le présent, même un présent pénible, peut être vécu et accepté s'il conduit vers un terme et si nous pouvons être sûrs de ce terme, si ce terme est si grand qu'il peut justifier les efforts du chemin » (Enc. *Spe salvi*, n. 1).

Dans le vaste domaine des migrations, la sollicitude maternelle de l'Eglise se déploie dans diverses directions. D'une part, celle qui considère les migrations sous l'aspect dominant de la pauvreté et de la souffrance, qui entraîne souvent des drames et des tragédies. C'est là que se concrétisent les interventions de secours pour résoudre les nombreuses urgences, avec le dévouement généreux d'individus et de groupes, d'associations de volontariat et de mouvements, d'organismes paroissiaux et diocésains en collaboration avec toutes les personnes de bonne volonté. D'autre part, cependant, l'Eglise n'oublie pas de mettre en évidence les aspects positifs, les potentialités bénéfiques et les ressources dont les migrations sont porteuses. Dans cette voie prennent alors corps les interventions d'accueil qui favorisent et accompagnent une insertion intégrale des migrants, des demandeurs d'asile et des réfugiés dans leur nouveau contexte socioculturel, sans négliger la dimension religieuse, essentielle pour la vie de chaque

personne. Et c'est précisément à cette dimension que l'Église est appelée, en raison de la mission même que le Christ lui a confiée d'être attentive et de prendre soin : tel est son devoir spécifique le plus important. Envers les fidèles chrétiens provenant de différentes parties du monde l'attention à la dimension religieuse comprend également le dialogue œcuménique et le soin accordé aux nouvelles communautés, tandis qu'envers les fidèles catholiques elle s'exprime notamment en réalisant de nouvelles structures pastorales et en valorisant les différents rites, jusqu'à la pleine participation à la vie de la communauté ecclésiale locale. La promotion humaine va de pair avec la communion spirituelle, qui ouvre les voies « à une conversion authentique et renouvelée au Seigneur, unique Sauveur du monde » (Lett. ap. Porta fidei, n. 6). C'est toujours un don précieux qu'apporte l'Église en menant à la rencontre avec le Christ qui ouvre à une espérance stable et fiable.

L'Église et les diverses réalités qui s'inspirent d'elle sont appelées, à l'égard des migrants et des réfugiés, à éviter le risque d'apporter une simple assistance, pour favoriser l'intégration authentique, dans une société où tous puissent être des membres actifs et responsables chacun du bien-être de l'autre, généreux pour garantir des apports originaux, avec un droit de citoyenneté à part entière et une participation aux mêmes droits et devoirs. Ceux qui émigrent emportent avec eux des sentiments de confiance et d'espérance qui animent et confortent la recherche de meilleures opportunités de vie. Toutefois, ils ne cherchent pas seulement une amélioration de leur condition économique, sociale ou politique. Il est vrai que le voyage migratoire commence souvent par la peur, surtout quand des persécutions et des violences contraignent à la fuite, marquée par le traumatisme de l'abandon des membres de la famille et des biens qui, en quelque sorte, assuraient la survie. Mais la souffrance, l'énorme perte et, parfois, un sens d'aliénation face à l'avenir incertain ne détruisent pas le rêve de reconstruire, avec espérance et courage, une existence dans un pays étranger. En vérité, ceux qui migrent nourrissent l'espoir confiant de trouver un accueil, d'obtenir une aide solidaire et d'entrer en contact avec des personnes qui, comprenant leur malaise et la tragédie de leurs semblables, reconnaissant aussi les valeurs et les ressources dont ils sont porteurs, soient disposées à partager humanité et ressources matérielles avec les nécessiteux et les déshérités. Il faut réaffirmer, de fait, que « la solidarité universelle qui est un fait, et un bénéfice pour nous, est aussi un devoir » (Enc. Caritas in veritate, n. 43). Migrants et réfugiés, au milieu des difficultés, peuvent également faire l'expérience de relations nouvelles et hospitalières, qui les encouragent à contribuer au bien-être des pays d'arrivée, grâce à leurs compétences professionnelles, leur patrimoine socioculturel et, souvent aussi, grâce à leur témoignage de foi, qui donne une impulsion aux communautés de vieille tradition chrétienne, encourage à rencontrer le Christ et invite à connaître l'Église.

Certes, chaque Etat a le droit de réguler les flux migratoires et de mettre en œuvre des politiques dictées par les exigences générales du bien commun, mais toujours en garantissant le respect de la dignité de chaque personne humaine. Le droit de la personne à émigrer – comme le rappelle la Constitution conciliaire *Gaudium et spes* au n. 65 – est inscrit au nombre des droits humains fondamentaux, avec la faculté pour chacun de s'établir là où il l'estime le plus opportun pour une meilleure réalisation de ses capacités, de ses aspirations et de ses projets. Dans le contexte sociopolitique actuel, cependant, avant même le droit d'émigrer, il faut réaffirmer le droit de ne pas émigrer, c'est-à-dire d'être en condition de demeurer sur sa propre terre, répétant avec le Bienheureux Jean-Paul II que « le droit primordial de l'homme est de vivre dans sa patrie : droit qui ne devient toutefois effectif que si l'on tient constamment sous contrôle les facteurs qui poussent à l'émigration » (Discours au IV^{ème} Congrès mondial des Migrations, 1998). Aujourd'hui, en effet, nous voyons que de nombreuses migrations sont la conséquence d'une précarité économique, d'un manque de biens essentiels, de catastrophes naturelles, de guerres et de désordres sociaux. A la place d'une pérégrination animée par la confiance, par la foi et par l'espérance, migrer devient alors un « calvaire » pour survivre, où des hommes et des femmes apparaissent davantage comme des victimes que comme des acteurs et des responsables de leur aventure migratoire. Ainsi, alors que certains migrants atteignent une bonne position et vivent de façon digne, en s'intégrant correctement dans le milieu d'accueil, beaucoup d'autres vivent dans des conditions de marginalité et, parfois, d'exploitation et de privation de leurs droits humains fondamentaux, ou encore adoptent des comportements nuisibles à la société au sein de laquelle ils vivent. Le chemin d'intégration comprend des droits et des devoirs, une attention et un soin envers les migrants pour qu'ils aient une vie digne, mais aussi, de la part des migrants, une attention aux valeurs qu'offre la société où ils s'insèrent.

À ce propos, nous ne pouvons pas oublier la question de l'immigration clandestine, thème beaucoup plus brûlant dans les cas où celle-ci prend la forme d'un trafic et d'une exploitation des personnes, avec plus de risques pour les femmes et les enfants. De tels méfaits doivent être fermement condamnés et punis, alors qu'une gestion régulée des flux migratoires, qui ne peut se réduire à la fermeture hermétique des frontières, au renforcement des sanctions contre les personnes en situation irrégulière et à l'adoption de mesures visant à décourager les nouvelles entrées, pourrait au moins limiter pour de nombreux migrants les dangers de devenir victimes des trafics mentionnés. Des interventions organiques et multilatérales pour le développement des pays de départ et des contre-mesures efficaces pour faire cesser le trafic des personnes sont en effet extrêmement opportunes, de même que des programmes organiques des flux d'entrée légale et une plus grande disponibilité à considérer les cas individuels qui requièrent des interventions de protection humanitaire, au-delà de l'asile politique. Aux normes appropriées doit être associée une œuvre patiente et constante de formation de la mentalité et des consciences. Dans tout cela, il est important de renforcer et de développer les rapports d'entente et de coopération entre les réalités ecclésiales et institutionnelles qui sont au service du développement intégral de la personne humaine. Dans la vision chrétienne, l'engagement social et humanitaire tire sa force de la fidélité à l'Évangile, en étant conscient que « quiconque suit le Christ, homme parfait, devient lui-même plus homme » (Gaudium et spes, n. 41).

Chers frères et sœurs migrants, que cette Journée Mondiale vous aide à renouveler votre confiance et votre espérance dans le Seigneur qui se tient toujours à côté de nous ! Ne perdez pas l'occasion de le rencontrer et de reconnaître son visage dans les gestes de bonté que vous recevez au cours de votre pérégrination migratoire. Réjouissez-vous car le Seigneur est proche de vous et, avec lui, vous pourrez surmonter les obstacles et les difficultés, en conservant comme un trésor les témoignages d'ouverture et d'accueil que beaucoup de gens vous offrent. En effet, « la vie est comme un voyage sur la mer de l'histoire, souvent obscur et dans l'orage, un voyage dans lequel nous scrutons les astres qui nous indiquent la route. Les vraies étoiles de notre vie sont les personnes qui ont su vivre dans la droiture. Elles sont des lumières d'espérance. Certes, Jésus-Christ est la lumière par antonomase, le soleil qui se lève sur toutes les ténèbres de l'histoire. Mais pour arriver jusqu'à lui nous avons besoin aussi de lumières proches – de personnes qui donnent une lumière en la tirant de sa lumière et qui offrent ainsi une orientation pour notre traversée » (Enc. Spe salvi, n. 49).

Je confie chacun de vous à la Bienheureuse Vierge Marie, signe d'espérance sûre et de consolation, «étoile du chemin », qui, par sa présence maternelle, est proche de nous à chaque instant de notre vie, et j'accorde à tous, avec affection, la Bénédiction Apostolique.

Du Vatican, 12 octobre 2012

BENEDICTUS PP. XVI